



Julien SANCHEZ  
Membre du Comité Central du FN  
Ancien Conseiller Régional des Jeunes d'Ile-de-France  
Responsable du FN dans la 7<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Marne  
FN – 78 rue des Suisses  
92000 Nanterre

A l'attention de Jean-Paul PLANCHOU  
Maire de Chelles  
Ancien Député de Seine-et-Marne

Copies : AFP / Le Parisien / La Marne / Canal Coquelicot / France 3 Ile-de-France

## **Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Chelles**

Chelles, le 25 février 2009

Monsieur le Maire,

Un article du « Parisien » édition Seine-et-Marne nord daté d'aujourd'hui met en lumière l'intention des responsables de la mosquée de Chelles d'ouvrir sur le territoire de notre commune un groupe scolaire musulman.

Le Président de l'Association gestionnaire de la mosquée, Driss GHIMINI, indique avoir deux possibilités de terrains, « l'un **public**, l'autre privé ».

Si un terrain privé peut librement être loué ou acheté en France, j'attire votre attention sur le fait que la majeure partie des contribuables Chellois, et notamment les électeurs du Front National que je représente dans cette circonscription, n'accepteront en aucun cas, en vertu du principe de laïcité, qu'un terrain **public** soit attribué par la Ville pour y mener des pratiques religieuses à destination des plus jeunes. Il n'appartient pas à la Ville de Chelles de s'aventurer dans de tels projets, ne sachant pas ce qui est réellement fait dans ces lieux ! Je vous invite d'ailleurs, plus concrètement, à vous rappeler du cas du château de Grisy-Suisnes, à 30km de notre commune et, notamment, du reportage qui lui avait été consacré par Canal +).

Si, avant le retour vigilant du Front National à Chelles, vous avez notamment pu voter en Conseil Municipal (le 21/12/2006) la cession pour le prix ridicule de 65 000 euros d'un terrain de 1000m<sup>2</sup> en vue d'y construire un « centre culturel musulman » en plus de la mosquée déjà existante, si vous avez pu parrainer dans votre Mairie des clandestins en toute impunité en contradiction avec l'article L 622-1 du code d'entrée et de séjour des étrangers en France, vous ne pourrez plus, maintenant, faire ce que vous voulez dans ce domaine sans être rappelé aux lois républicaines.

Aussi, je vous demande de bien vouloir répondre clairement à la question suivante : Comptez-vous, pour la création du groupe scolaire en question, permettre l'accès au terrain **public** dont parlent les dirigeants de la mosquée au mépris de la Loi, oui ou non ?

Sans réponse de votre part, je me permettrai d'inviter la presse régionale mais aussi la presse nationale ainsi que la tête de liste FN aux élections européennes en Ile-de-France Jean-Michel DUBOIS à votre prochain Conseil Municipal (prévu le 27 mars) où je ne manquerai pas de me rendre accompagné de nombreux militants du Front National.

Bien cordialement,

Julien SANCHEZ.